La Plaine Jurassienne
Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE JURASSIENNE

PLUi DE LA PLAINE JURASSIENNE 3B

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Prescrit en conseil communautaire le 12 juillet 2016

Arrêté en conseil communautaire le 25 septembre 2025

Approuvé en conseil communautaire le 9 juillet 2026

COMMUNAUTÉ de COMMUNES "La PLAINE JURASSIENNE"

géostudio
URBANISME & CARTOGRAPHIE

2AD

CAPLA Sarl d'architecture

ECHELLE : 1/8000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

N

0 250 500 m

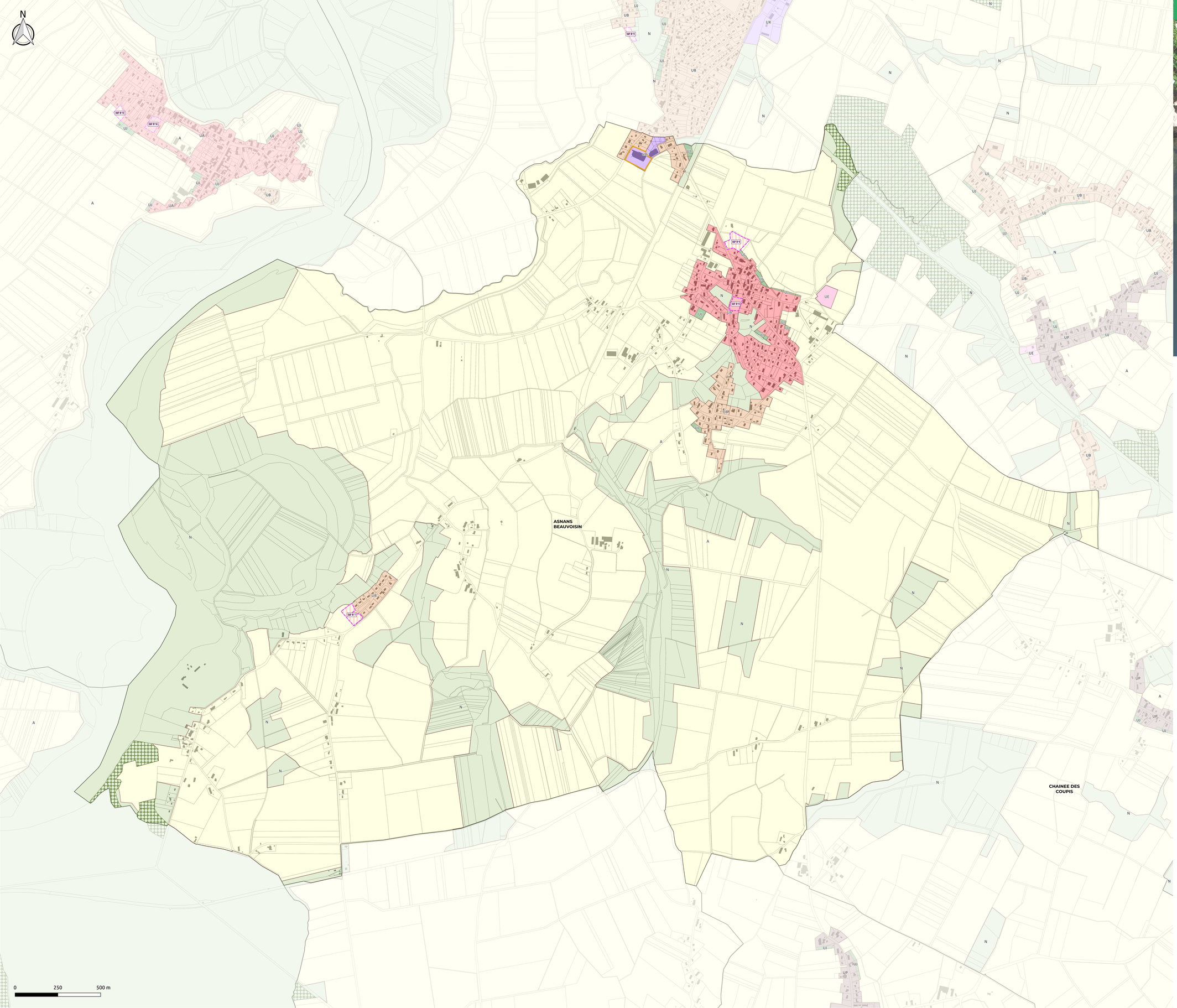

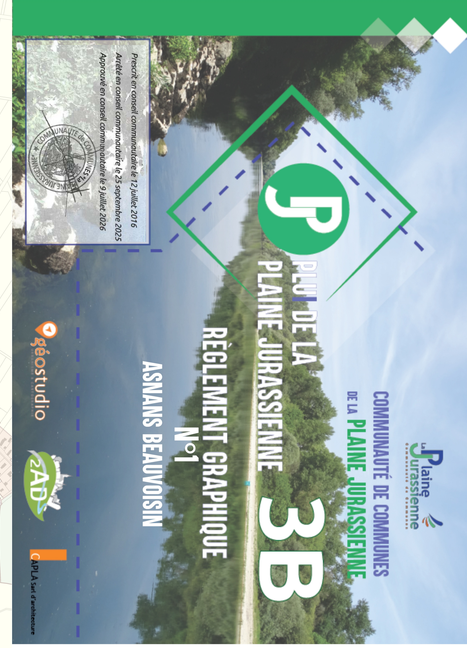

ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Secteurs d'implantation périphérique (L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

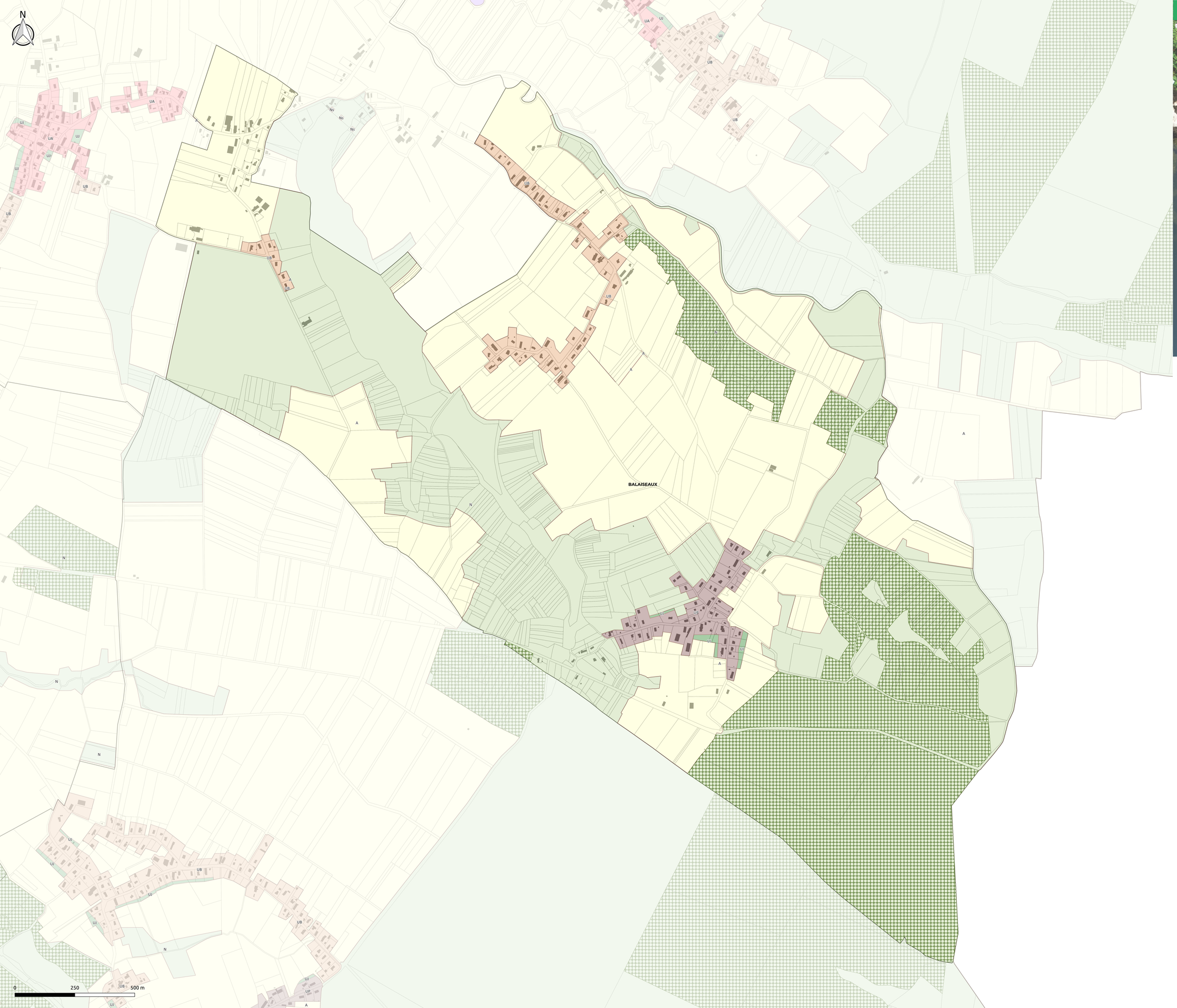

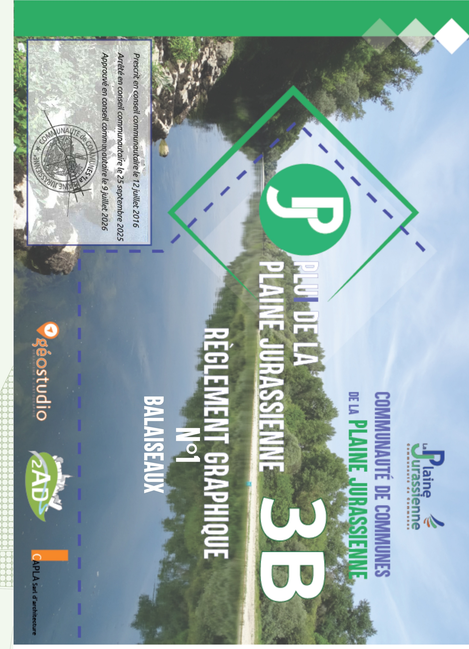

ECHELLE : 1/5000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

ECHELLE : 1/3000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

Bâtiment

Parcelle

Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

N

UP

UP

UP

UP

A

N

N

N

BRETENIERES

0 250 500 m

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

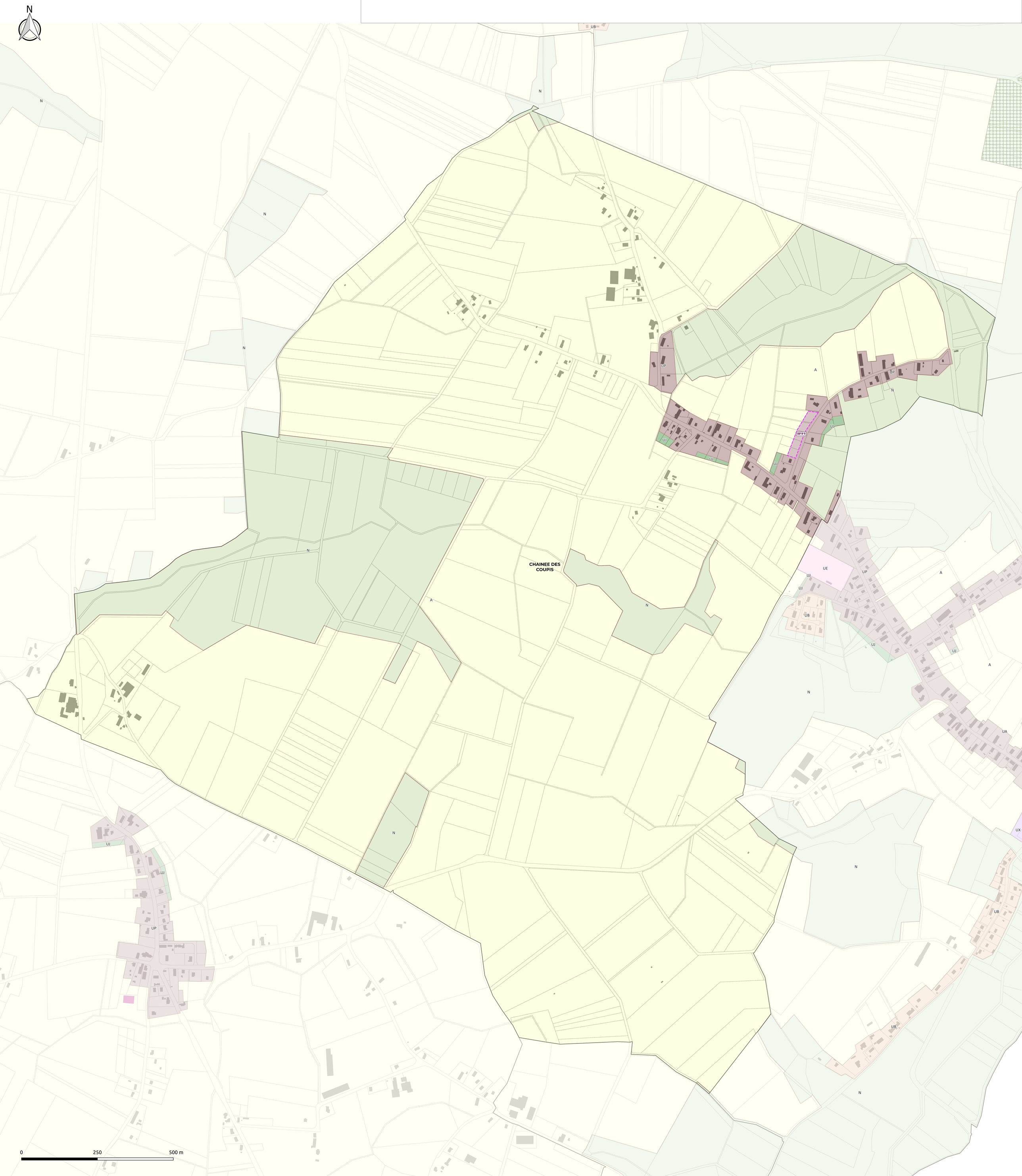

ECHELLE : 1/6000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de centralité (L. 151-16 CU)
- Secteurs d'implantation périphérique (L. 151-16 CU)
- Linéaire commercial à préserver (L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

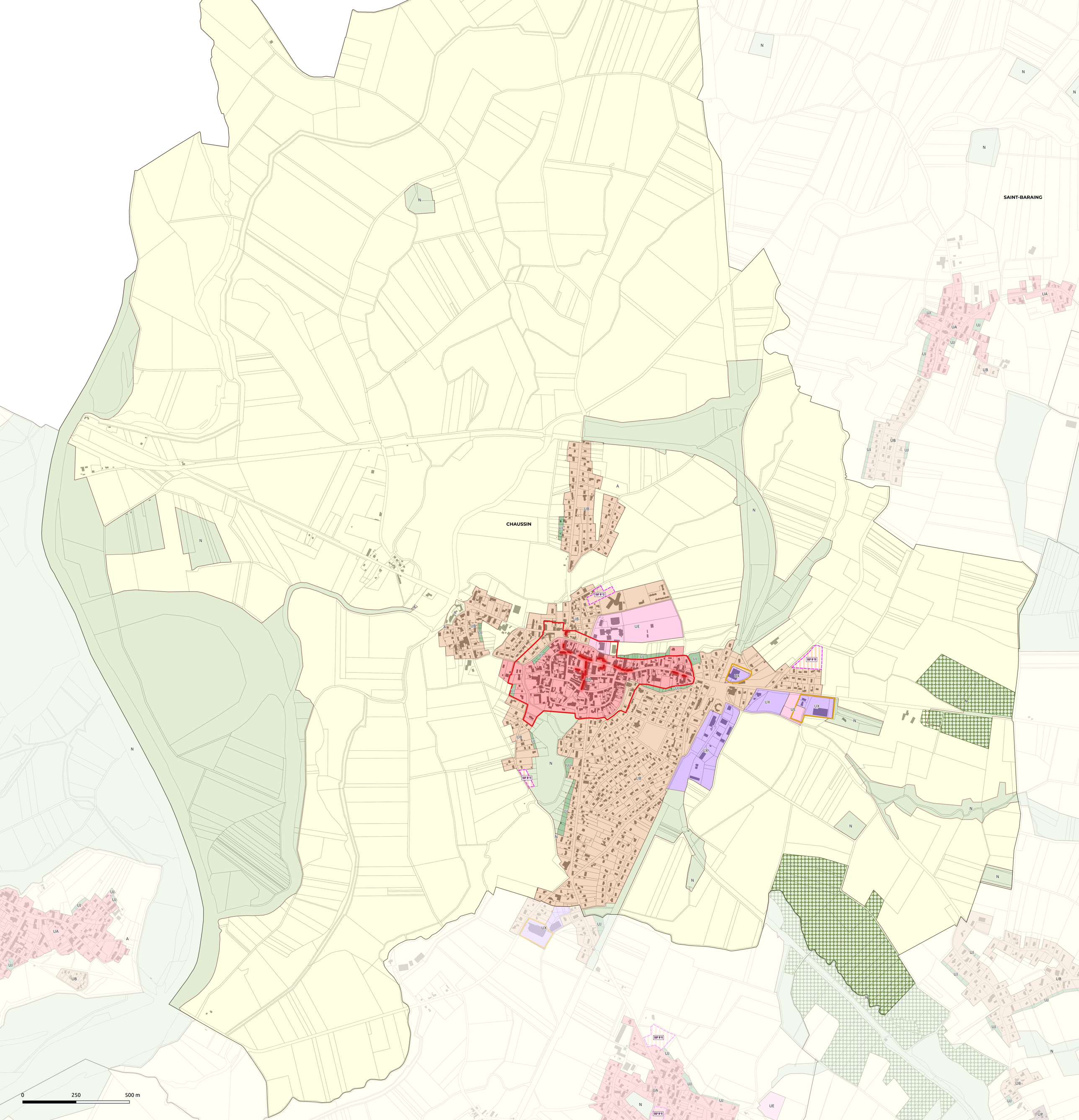

ECHELLE : 1/5000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

N

SAINT-LOUP

CHEMIN

UE
UA
UJ
UB
UZ
A
UX

0 250 500 m

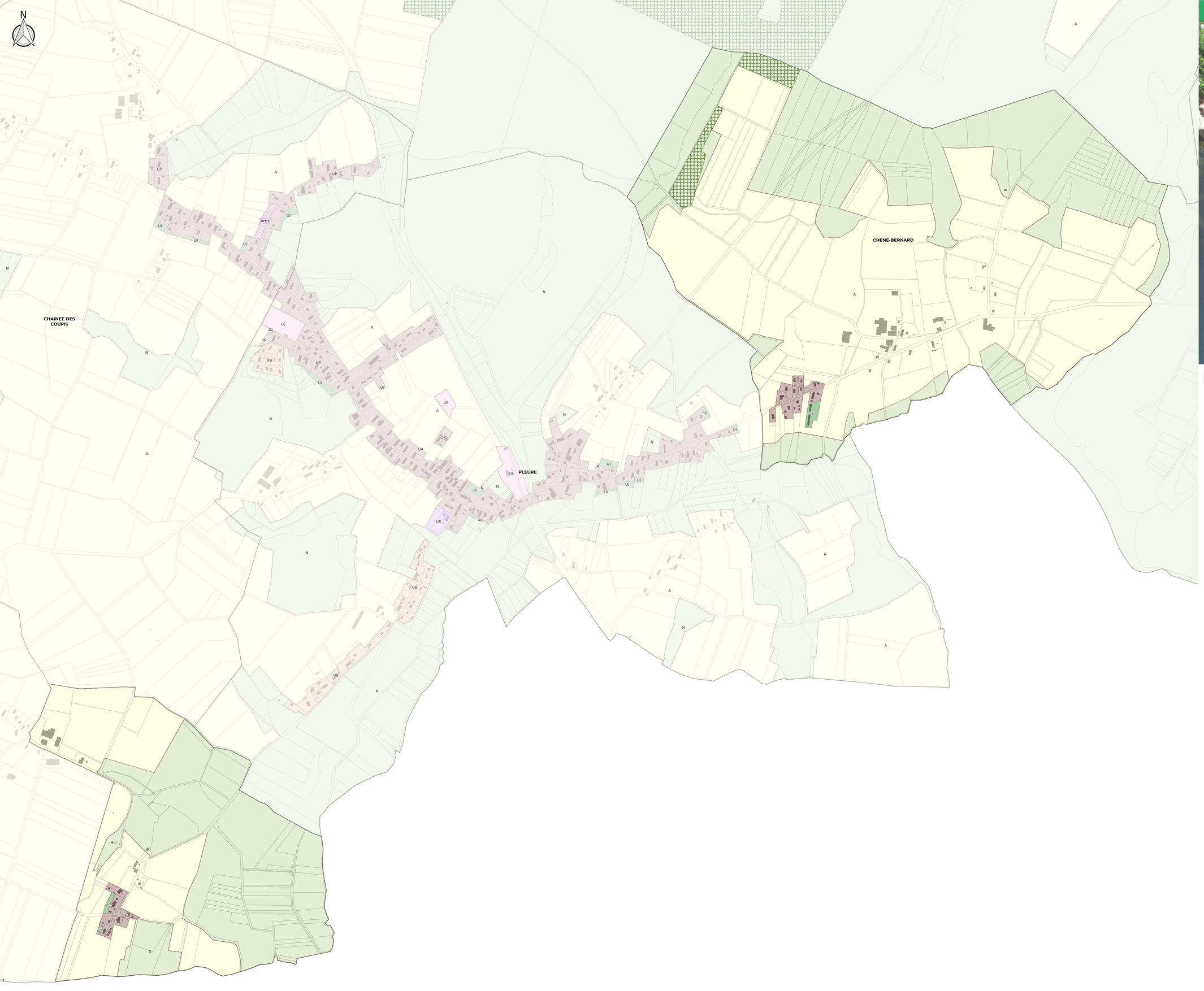

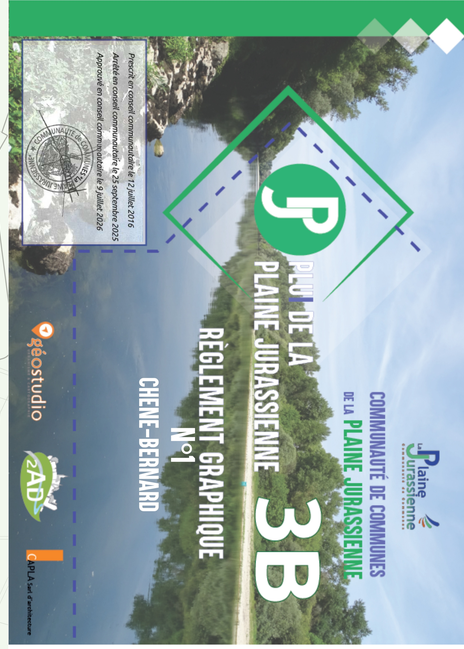

ECHELLE : 1/

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

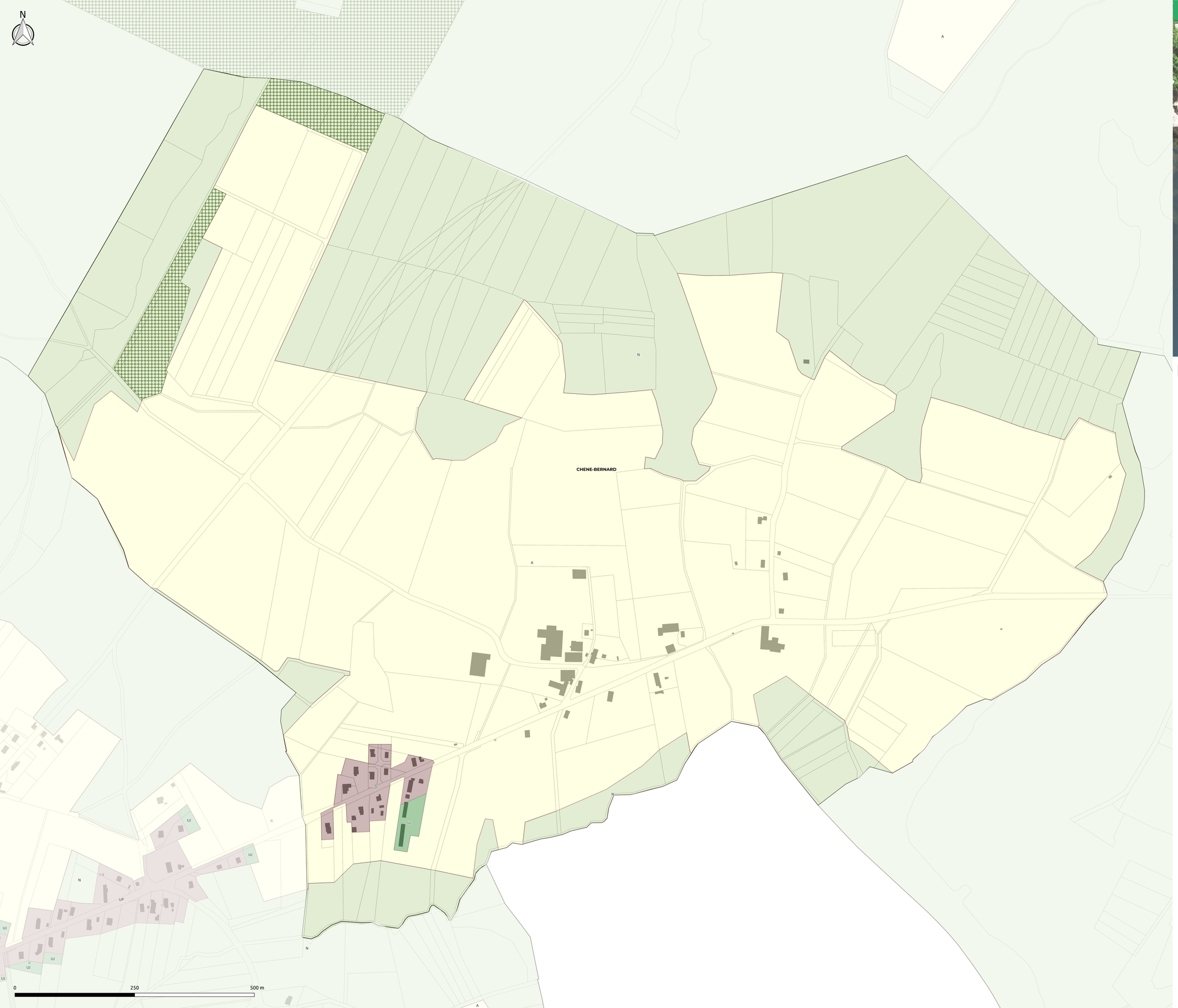

ECHELLE : 1/

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

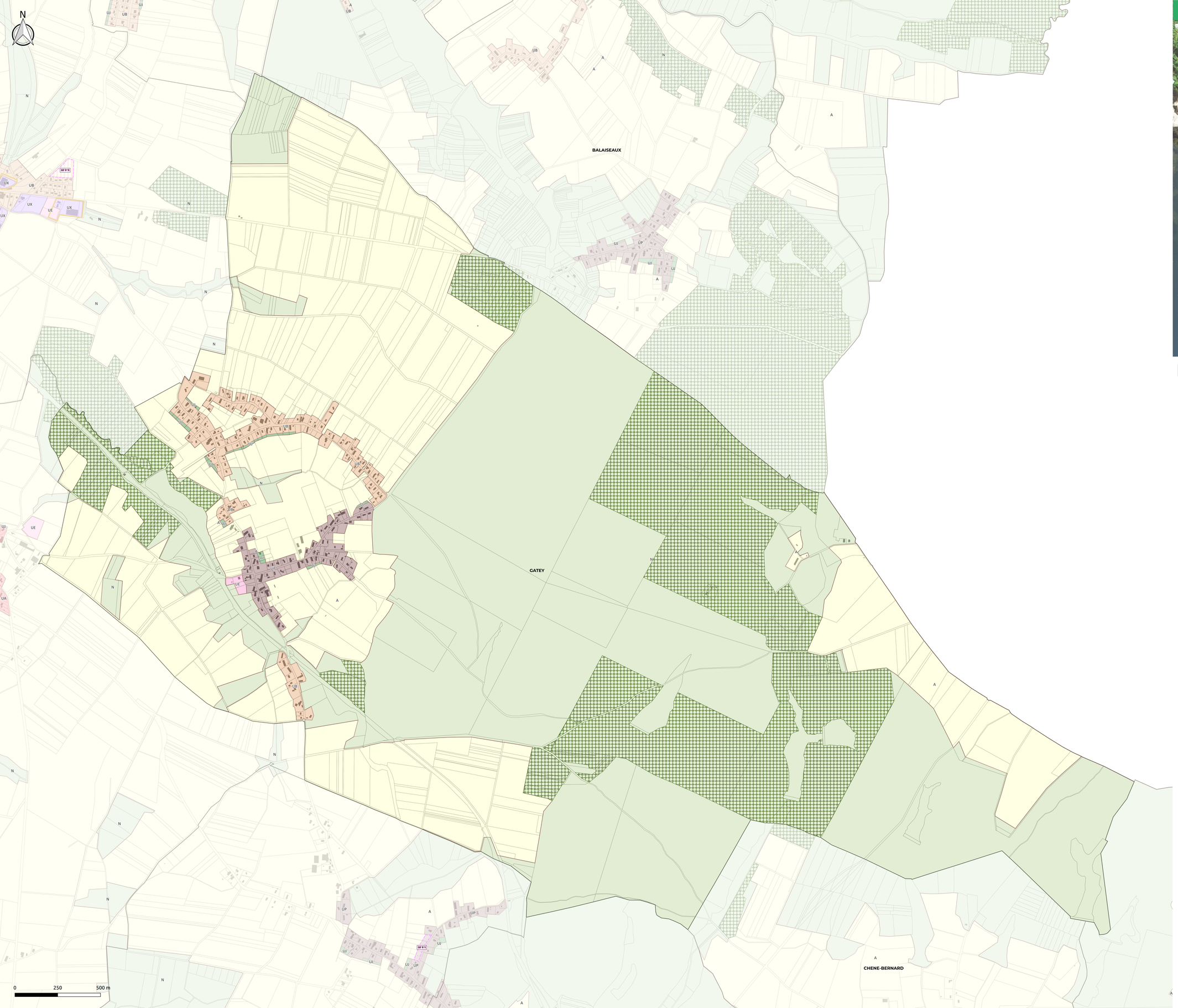

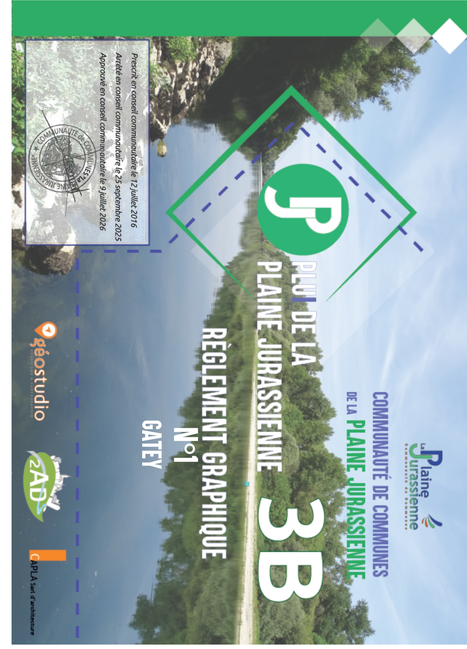

ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

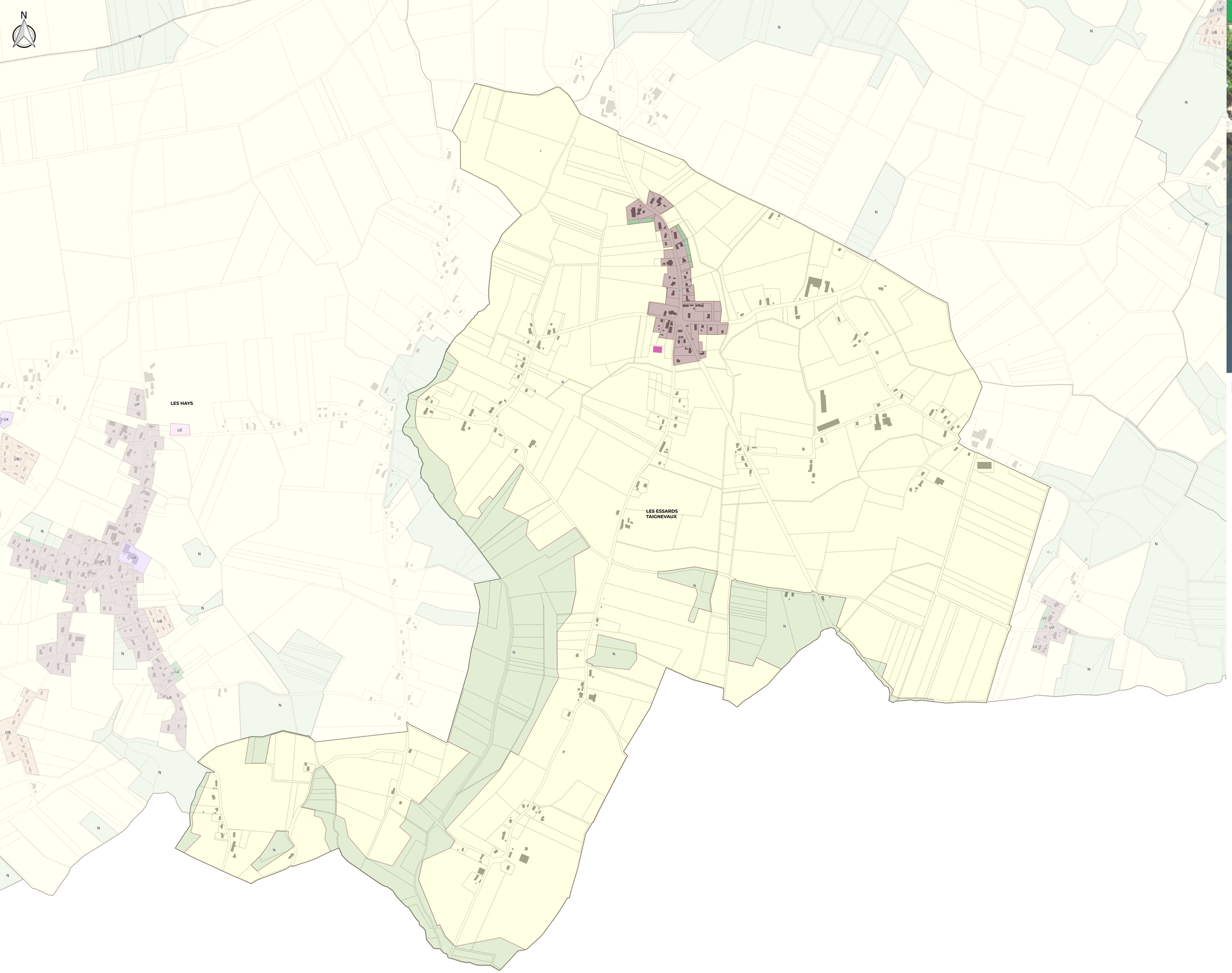

ECHELLE : 1/5000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Bâtiment pouvant changer de destination

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

ECHELLE : 1/8000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

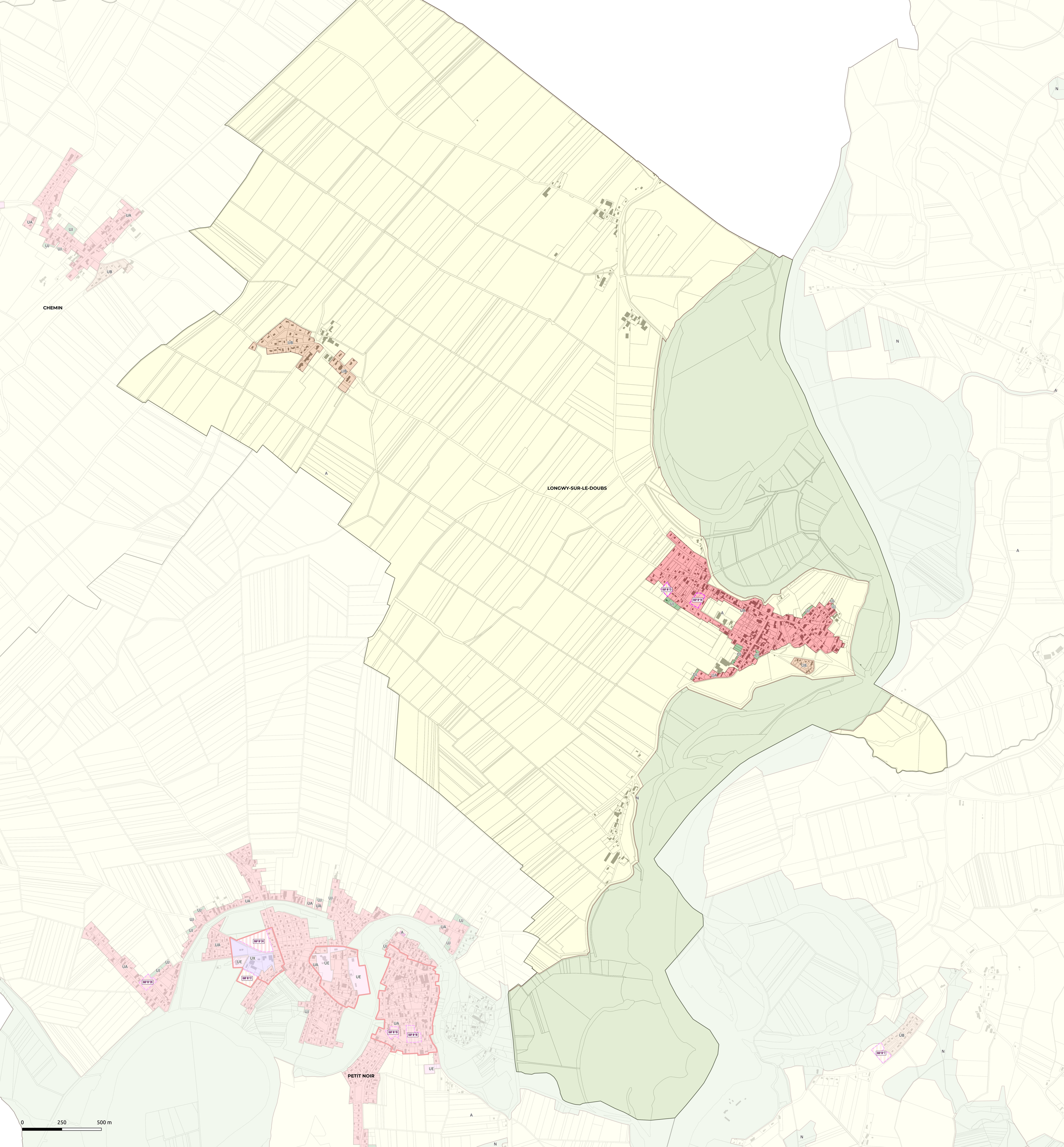

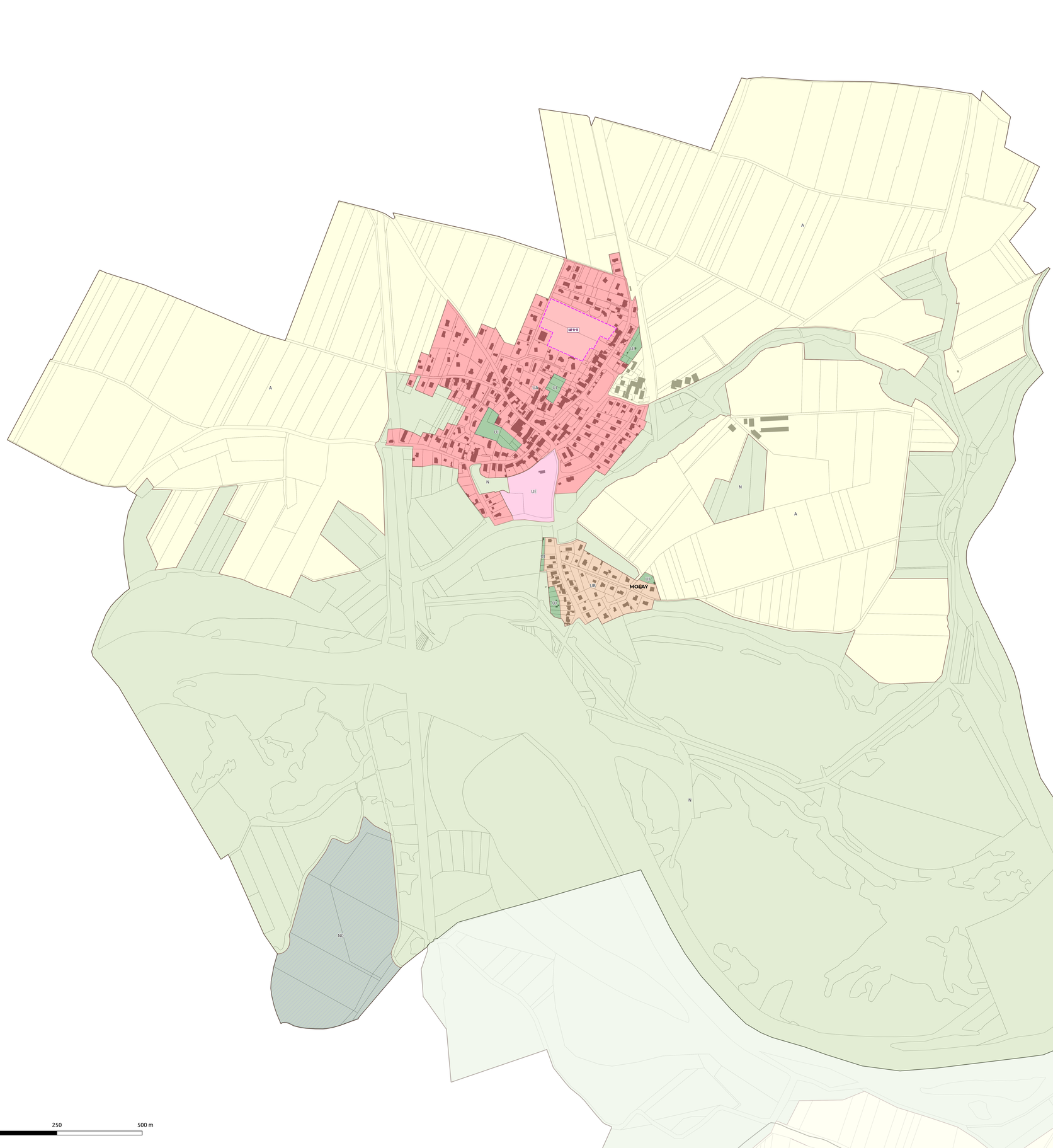

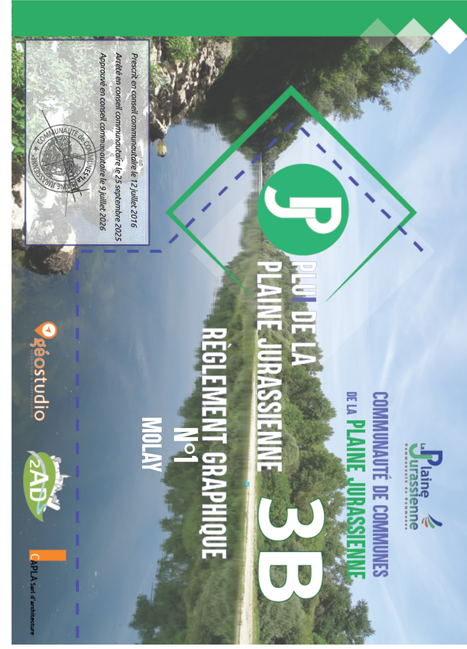

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NC : Zone naturelle de carrière

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle à vocation touristique

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

OAP N°1

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

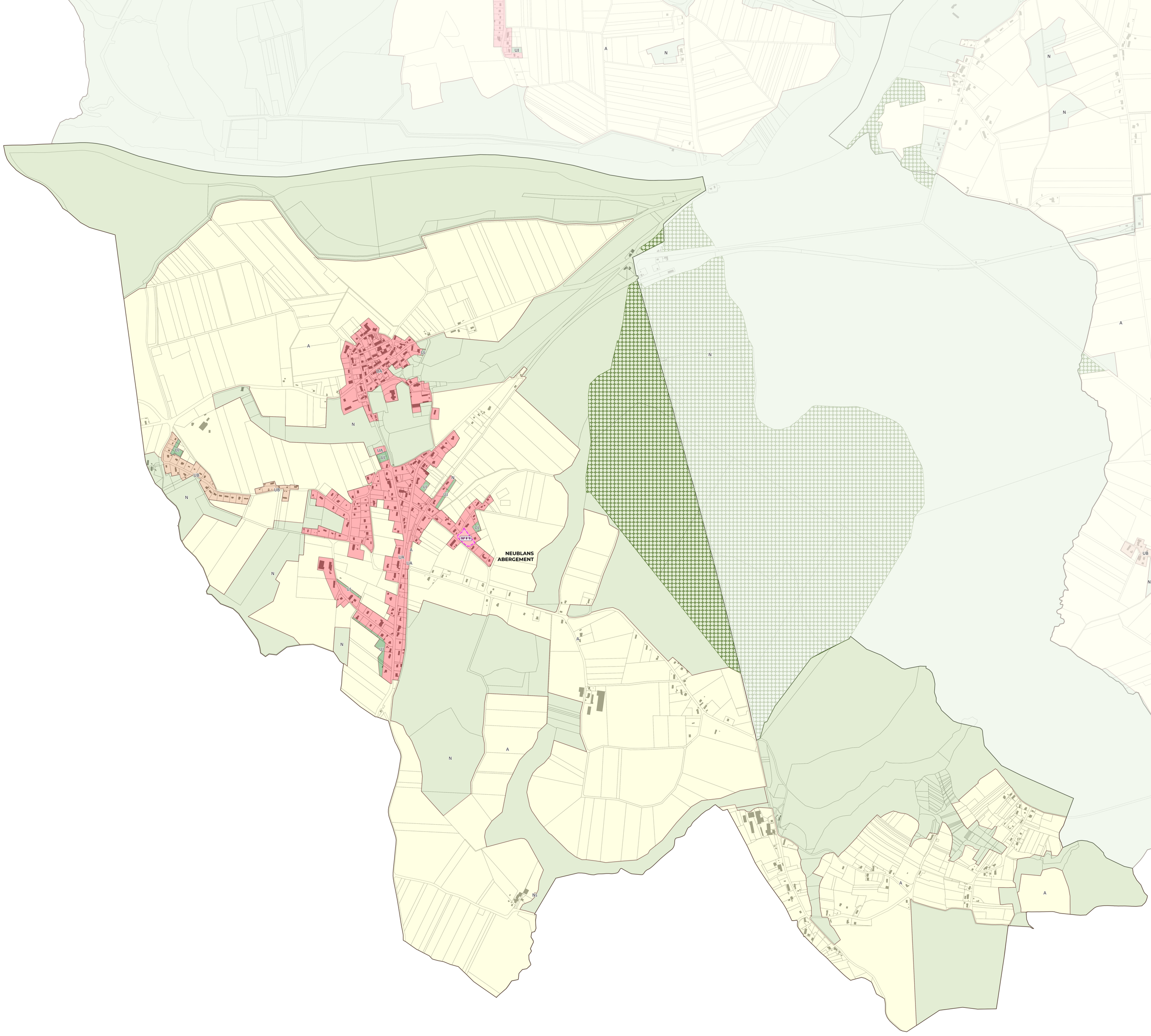

ECHELLE : 1/9000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)
- 1AUE : Zone à urbaniser à vocation spécifique d'équipements (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de centralité (L. 151-16 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

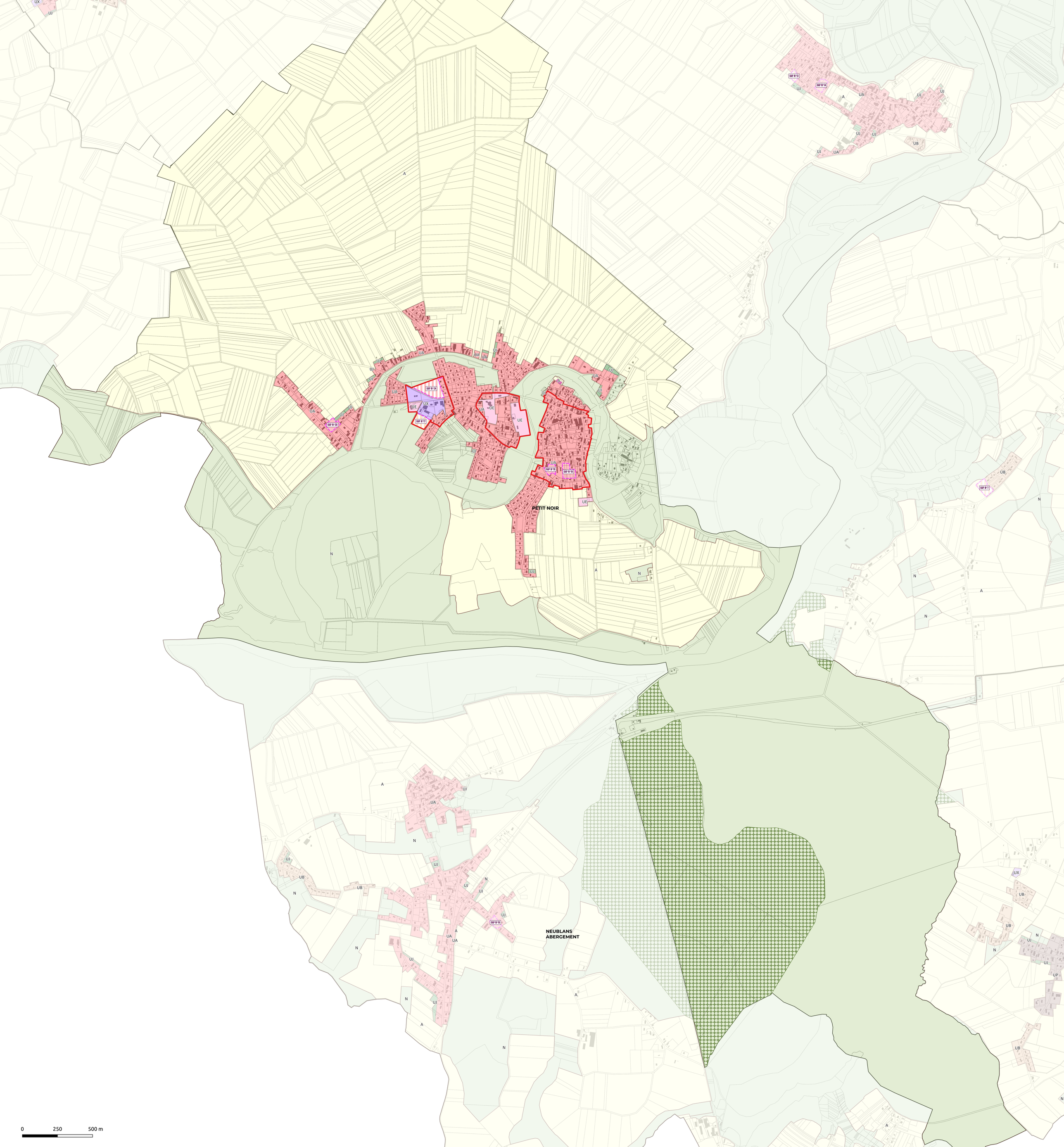

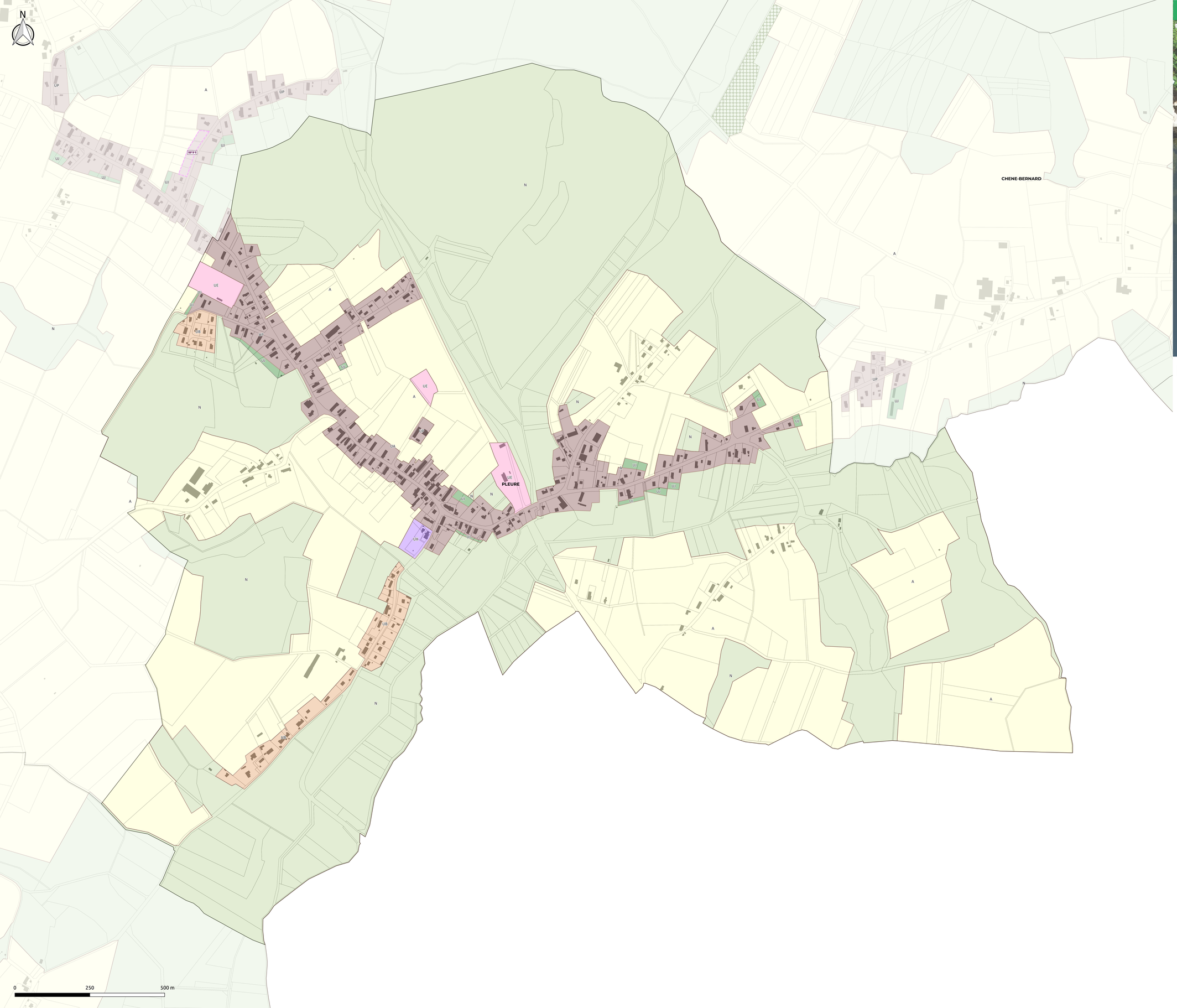

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

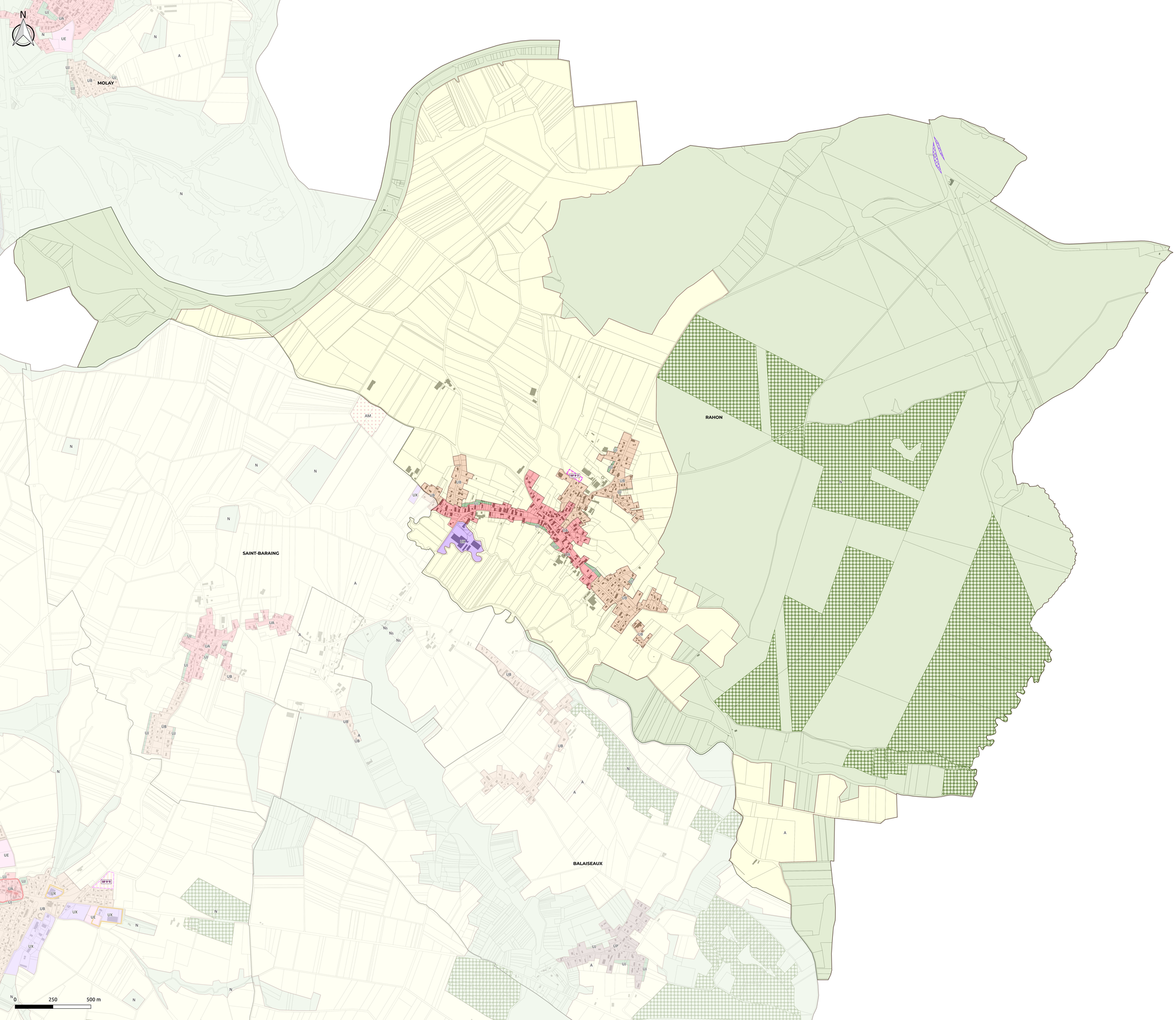

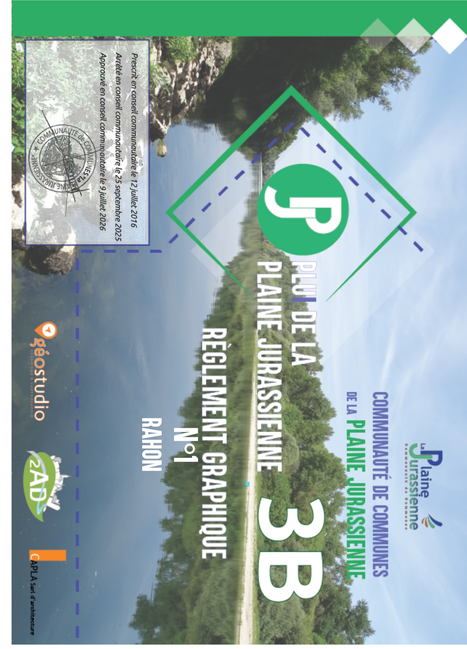

ECHELLE : 1/8000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

- 1AU : Zone à urbaniser (ouverture possible sans délai)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole
- AM : Zone agricole - Méthanisation

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé (L. 151-41 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UX : Activité économique ou commerciale hors industrie
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole
- AM : Zone agricole - Méthanisation

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle
- NS : Zone naturelle à vocation touristique

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

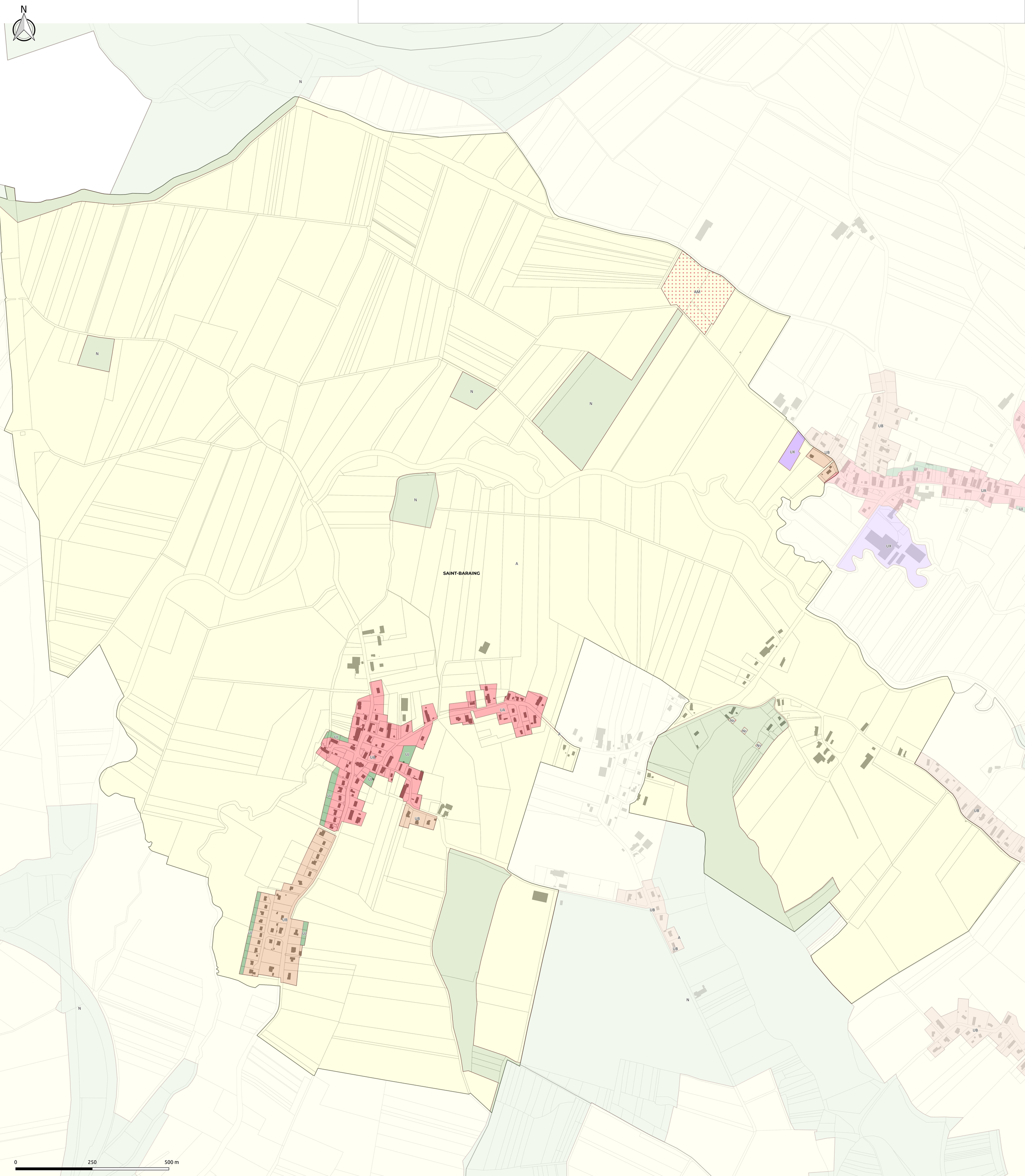

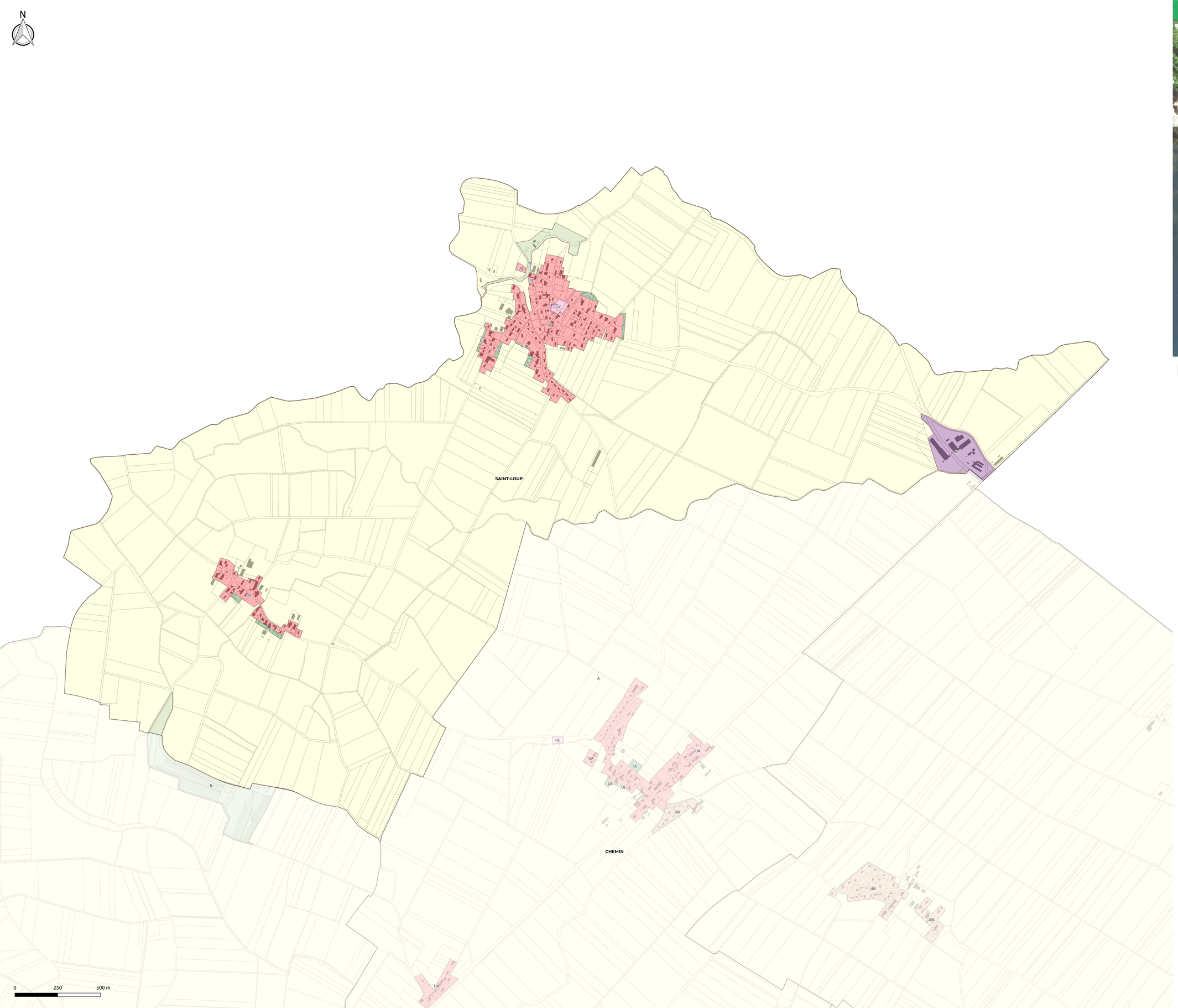

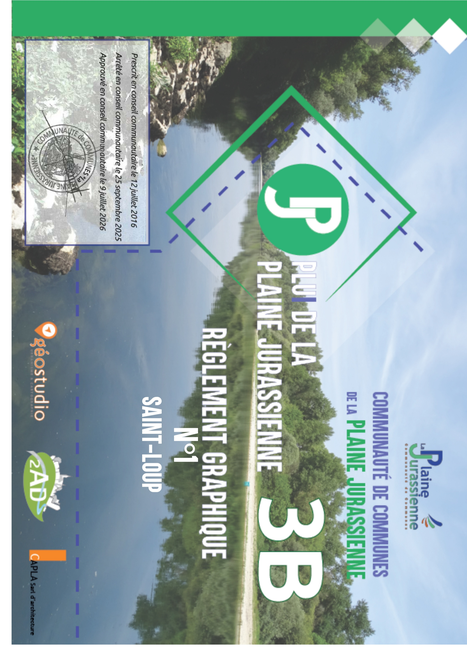

ECHELLE : 1/7000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UA : Tissu bâti caractéristique des centres anciens
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UZ: Activité industrielle
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.

ECHELLE : 1/4000

1. ZONAGE

ZONE URBAINE (U)

- UB : Extension récente majotitairement pavillonaire
- UP : Tissu bâti caractéristique des villages bressans
- UJ : Jardin

ZONE À URBANISER (AU)

ZONE AGRICOLE (A)

- A : Zone agricole

ZONE NATURELLE (N)

- N : Zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de centralité (L. 151-16 CU)

3. INFORMATIONS

- Bâtiment
- Parcelle
- Limite communale

LES DISPOSITIONS LIÉES À LA PROTECTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce".

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

OAP N°1

Les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) ont été identifiées par numéros.

Se référer au document "Orientation d'Aménagement et de Programmation".

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Les emplacements réservés ont été identifiés par numéros.

Se référer à la liste des emplacements réservés située en annexe n°2 du règlement écrit.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Se référer aux recommandations situées en annexe n°3 du règlement écrit.
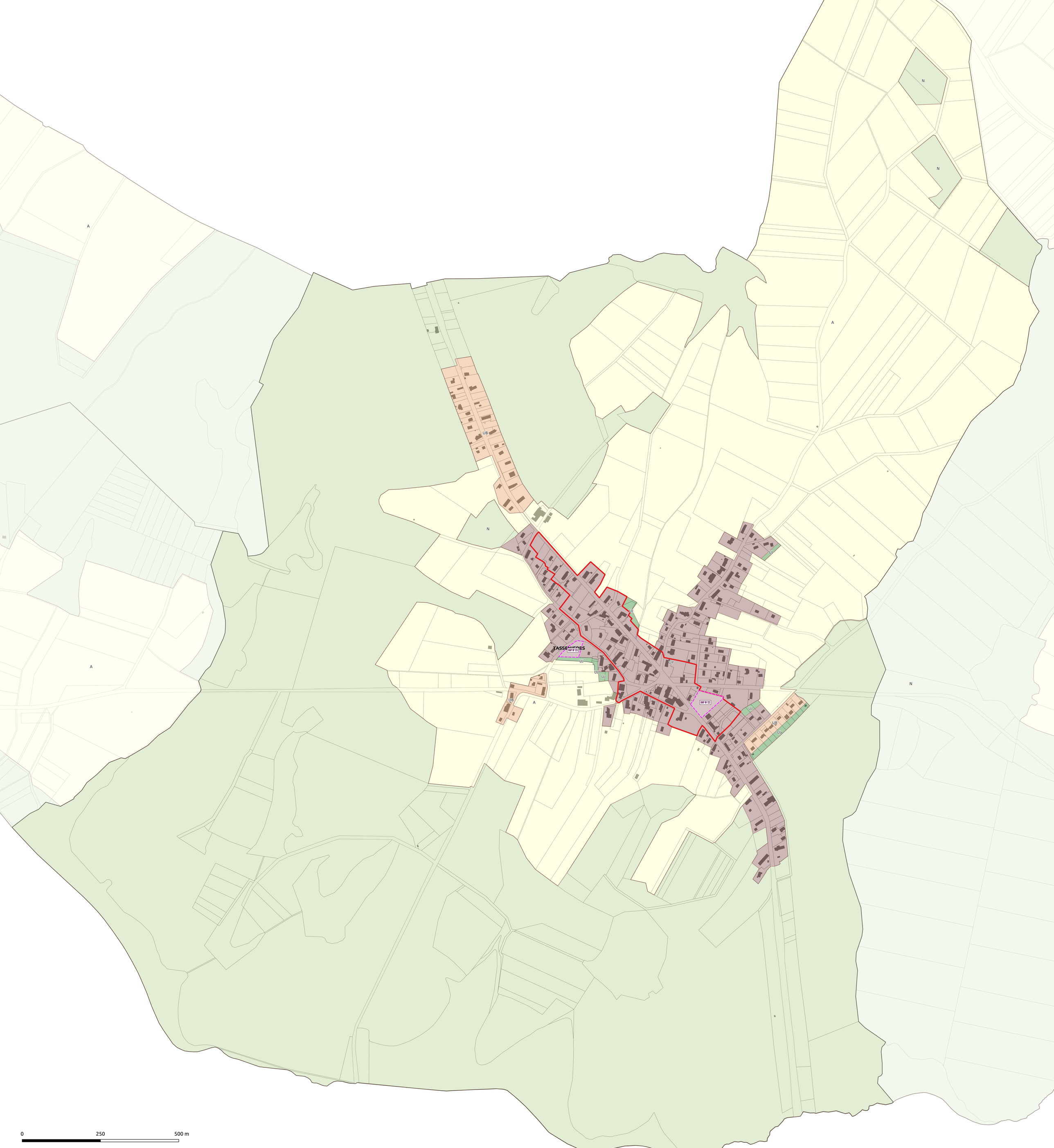
N